



4 Avenue de la Gare  
CS 10159  
59605 MAUBEUGE Cedex

# Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre

Département du Nord

Extrait du registre des délibérations  
du conseil syndical

<p><b>Séance du :</b> 4 octobre 2023  <b>Lieu de réunion :</b> Maubeuge  <b>Convocation :</b> 28 septembre 2023  <b>Affichage ordre du jour :</b> 28 septembre 2023  <b>Délibération :</b> n°20/2023 Réfs : BC/SP/CW  <b>Objet :</b> modification du tableau des emplois et des effectifs permanents.</p>	<p><b>Nombre de délégués en exercice :</b> 28  <b>Nombre de délégués présents :</b> 17  <b>Nombre de votants :</b> 19 dont 2 pouvoirs</p>
---	---

Le conseil syndical s'est réuni le 4 octobre 2023 à 16h30 dans la salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du SMTUS.

### Etaient présents :

**CAMVS : Délégués titulaires :** Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Bernard ~~BONDUE~~-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique ~~DEL~~CROIX-Thierry DEPARIS-Claude DUPONT-Jean ~~DURIEUX~~ Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN-Daniel LEFERME-Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude ~~VAN CAUWENBERGE~~-Michel WALLET.

**CAMVS : Délégués suppléants :** Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOGOCGIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélienne WELONEK-Didier WILLOT.

**Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir :** Hugo GEORGES à Arnaud BEAUQUEL-Daniel LEFERME à Michel WALLET

**Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires :** Stéphane LATOUCHE-Simon DELAPORTE.

**Délégués suppléants de la CCPM :** José GILBERT-Alain GERARD

**Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Pascal CHABOT

## Modification du tableau des emplois et des effectifs permanents.

### Exposé :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.



Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire). Dans ce cadre, il vous est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs permanents de la collectivité.

**Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre :**

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2313-1, R.2313-3 et R.2313-8 ;
- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris en application de l'article 4 de la loi 84-53 susvisée ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 2 octobre 2023 ;
- Vu la délibération du SMTUS en date du 4 octobre 2023 portant création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Vu la présentation du présent projet de délibération en réunion du bureau du SMTUS en date du 27 septembre 2023 ;
- Sur proposition de Monsieur le Président et de Monsieur le Vice-Président du SMTUS en charge des finances et des budgets ;

**Considérant :**

- la nécessité de supprimer du tableau des emplois et des effectifs permanents certains postes devenus vacants à la suite de promotions ou de départ à la retraite comme indiqué ci-après :


Filière	Grade	Cat.	Type	Quotité (H)	Modification du nombre de postes au tableau des effectifs du personnel
Administrative	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	TC	35	- 1 à la suite d'une promotion interne nomination au grade d'attaché
	Adjoint administratif	C	TC	35	- 1 à la suite de la réussite à un examen professionnel et à la nomination au grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe de l'agent

Technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	TC	35	- 1 à la suite d'un départ à la retraite
-----------	---	---	----	----	--

- la nécessité d'harmoniser et de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs permanents en conséquence.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois et des effectifs permanents, qui demeurera annexé à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte ou document y afférent permettant l'application de la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération, après exercice du contrôle de légalité par les services de l'Etat, à Monsieur le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord, à Monsieur le Trésorier du service de gestion comptable d'Avesnes-sur-Helpe.



  
**Le Président**  
**Benoît COURTIN**

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°20/2023 DU 04/10/2023**  
**Tableaux des emplois et des effectifs permanents du SMTUS - mis à jour**  
**du 01/11/2023**

Filière	Grade	Cat.	Type	Quotité (H)	Nombre d'emplois ouverts
Administrative	Attaché principal	A	TC	35	1
	Attaché	A	TC	35	1
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC	35	1
	Adjoint administratif	C	TC	35	2
Technique	Ingénieur en chef	A	TC	35	1
	Ingénieur	A	TC	35	1
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC	35	1
	Adjoint technique	C	TC	35	1
	Adjoint technique	C	TNC	19.25	1
	Adjoint technique	C	TNC	27.75	1
	Adjoint technique	C	TNC	30	1
	Adjoint technique	C	TNC	30	1


  
**Le Président**  
**Benoit COURTIN**
  
